VILLE DE GENÈVE

FICHE TECHNIQUE ET DONNÉES

OBJET

PLACE DU VÉLODROME
1205 GENÈVE
PARCELLE : 366
COMMUNE DE GENÈVE - SECTION PLAINPALAIS

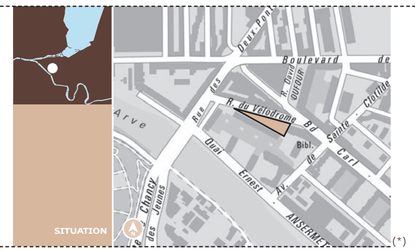

(*)

PROGRAMME DES TRAVAUX

Aménagement d'une allée piétonne le long de l'immeuble.
Mise en place d'un nouveau revêtement minéral sur toute la surface.
Installation de mobilier urbain (bornes, bancs, tables et fontaine).
Réfection et prolongement du mur d'enceinte situé le long de la rue.
Construction d'une nouvelle rampe hélicoïdale améliorant l'accès au square du Vélodrome.
Plantation complémentaire de nouveaux arbres et d'un espace ensemencé de plantes vivaces.
Rénovation de l'éclairage public de la place et des entrées de l'immeuble.
Remise à neuf des branchements d'eau, gaz et électricité devant l'immeuble.

CHRONOLOGIE

Vote du crédit d'étude par le Conseil municipal	mai 2003
Vote des crédits de construction par le Conseil municipal	novembre 2008 et mars 2016
Octroi de l'autorisation de construire	9 février 2010
Début des travaux	septembre 2011 et septembre 2016
Fin des travaux	août 2012 et mars 2017
Inauguration	25 avril 2017

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

VILLE DE GENÈVE

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
25, rue du Stand - 1204 Genève
Tél. 022 418 20 70
et
Service du génie civil
10, rue François-Dussaud - 1227 Les Acacias-Genève
Tél. 022 418 42 50

MANDATAIRES

ARCHITECTES
Pascal Heyraud, architecte paysagiste, avec la collaboration de Nussbaumer Perone, architectes sàrl et de L.E.A, Les Eclairagistes Associés
INGÉNIEURS CIVILS
Michel Buffo, avec la collaboration du bureau Thomas Jundt
INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS
DSSA SA

BUDGET

Crédit d'études	Fr. 226'000.-
Crédit de réalisation 1	Fr. 1'600'000.-
Crédit de réalisation 2	Fr. 669'500.-
Total des crédits votés	Fr. 2'495'500.-

DONNÉES CHIFFRÉES

Périmètre d'ensemble réaménagé	3'377 m²
Surface de l'allée en béton désactivé	988 m²
Surface centrale de la place de gravier	1'550 m²
Diamètre de la pastille en béton sablé	12 m, soit 67 m²
Surface ensemencée de plantes	166 m²
Longueur du mur d'enceinte	131 m
Nouveaux arbres plantés	5 frênes, 2 platanes et 1 tilleul
Longueur de la rampe hélicoïdale	65 m, pente 6%
Éclairage de la place et de la rampe	4 candélabres et 2 projecteurs
Éclairage des entrées et des escaliers	6 projecteurs et 3 encastrés
Mobilier urbain	7 bancs, 15 sièges et 2 tables

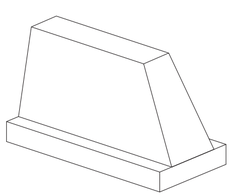

COUPE SUR MUR D'ENCEINTE

PLACE DU VÉLODROME

AMÉNAGEMENT
ESPACE PUBLIC

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VÉLODROME

INTRODUCTION

Située dans le quartier de la Jonction, la place du Vélodrome a été créée lors de la construction des immeubles de logements de la Cité-Jonction, dans les années 1960. De forme triangulaire, elle remplit l'espace entre une barre de logements et la rue du Vélodrome. Amputée de moitié par l'adjonction d'une station-service dans les années 1970, elle devient alors un petit square délaissé, déconnecté de l'immeuble en raison de la présence d'une contre-route de desserte et de stationnement.

Grâce à l'arrivée du tramway dans le quartier en 2008, la Ville de Genève a saisi l'opportunité de requalifier le site et de lui redonner son rôle d'espace public à destination des habitant-e-s.
Les travaux ont été réalisés en deux étapes. La première phase, inaugurée en 2012 après une année de chantier, a consisté à réaménager la partie libre de la place, le solde étant toujours occupé par la station-service. Cet aménagement a permis au mandataire de la Ville de Genève de remporter un « Lièvre d'argent » en 2012 (catégorie paysagisme), l'un des plus prestigieux prix d'architecture décerné en Suisse par la revue zurichoise Hochparterre. La deuxième phase du chantier a débuté en septembre 2016 après le départ de la station-service et la remise en état du terrain. Le réaménagement d'ensemble de la place a été inauguré en avril 2017. Cette réalisation a reçu une distinction au « Flâneur d'or - prix des aménagements piétons » en décembre 2017.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Le nouvel aménagement a été réalisé dans un esprit de simplicité et s'étend jusqu'en limite de parcelle. Devant l'immeuble, l'ancienne contre-route a été remplacée par une allée piétonne en béton teinté beige, d'aspect rugueux. Elle crée un dégagement agréable devant les entrées et les arcades. Les cafés et restaurants y disposent de belles terrasses. Sur la surface restante, un revêtement minéral composé de gravillons de calcaire beige a été mis en place. Des bancs ont été installés sous les arbres. Les platanes existants ont été complétés par deux nouveaux sujets. Au sol, une pastille en béton teinté et sablé structure l'espace. Elle regroupe une fontaine pour se désaltérer, une table et des bancs. En son centre, un tilleul en cépée apporte un beau volume végétal. L'espace restant est délibérément laissé libre. Un équilibre est ainsi créé entre la partie dévolue au mobilier urbain et le reste de la place.

Le long de la rue, le trottoir a été remis à neuf et un nouveau muret a été construit pour délimiter la place. A trois endroits, de petits escaliers permettent de le traverser.

A l'extrémité de la place, une rampe d'accès de forme hélicoïdale permet de rejoindre le square du Vélodrome situé en toiture sur la Cité-Jonction. Constituée d'un seul ruban en béton, cette passerelle de faible pente a fait l'objet d'un travail particulièrement soigné, notamment pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes. En son centre, la rampe accueille des arbres et des plantes vivaces.

ÉCLAIRAGE

Plusieurs mâts d'éclairage ont été implantés sur la place, qui ne bénéficiait pas de lumière auparavant. Un nouvel éclairage a aussi été mis en place devant les halls d'entrées de l'immeuble, sous la forme de halos lumineux de couleur chaude, contribuant à améliorer le confort des riverain-e-s. Tant l'allée que la partie centrale sont ainsi illuminées. La rampe hélicoïdale est éclairée par des projecteurs fixés sur le mur pignon.

MOBILITÉ

L'aménagement de la place a été conçu de manière à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. L'allée en béton qui longe l'immeuble de plain-pied est reliée à la place, située légèrement en contrebas, par quatre rampes en pente douce. La granulométrie du revêtement en gravier compacté permet aux personnes en chaise roulante de le traverser.
L'installation de bornes escamotables permet de limiter la circulation aux ayants droit et aux livraisons sur l'allée, en offrant ainsi aux habitant-e-s un véritable espace de proximité où le trafic automobile est réduit au strict minimum.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Des travaux d'assainissement de la place du Vélodrome et de renouvellement des réseaux d'introduction en eau, électricité et gaz de l'immeuble d'habitation ont été réalisés. Les canalisations de cette barre de logements ont été mises en « système séparatif », pour traiter les eaux usées et les eaux pluviales de manière distincte.

UN ESPACE PUBLIC DE QUALITÉ DANS LE QUARTIER DE LA JONCTION

La place du Vélodrome est redevenue un véritable espace public. Elle offre un dégagement agréable au sein d'un secteur dense ainsi qu'un lieu propice au délassement et à la rencontre entre voisin-e-s. Le nouvel aménagement s'est attaché à restaurer les usages quotidiens, pour participer à la réappropriation de ce lieu par les habitant-e-s. Un soin particulier a été apporté à l'aspect esthétique de la place et de ses abords, notamment en ce qui concerne la rampe hélicoïdale qui est rapidement devenu l'emblème de ce lieu.

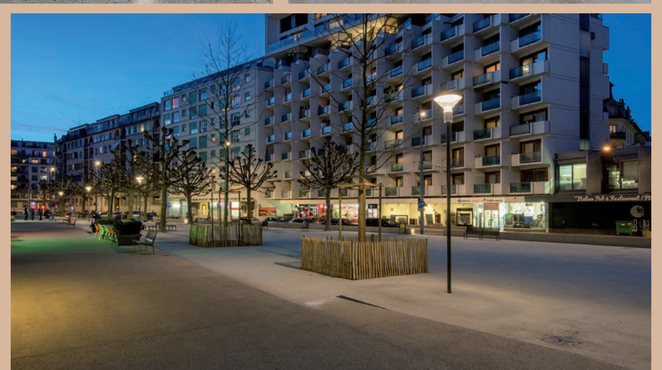

CRÉDITS PHOTOS: DIDIER JORDAN / VILLE DE GENÈVE

(*) recto : source SITG, extrait en date du 30.03.2017